Soumission sur la sécurité alimentaire au Canada

Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts (AGFO)

Étude sur le rôle du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans la sécurité alimentaire au Canada

Présentée par

Les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC)

9 novembre 2026

APERÇU : Une production intérieure vigoureuse est essentielle à la sécurité alimentaire

Les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) sont heureux de pouvoir présenter une soumission au Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts (AGFO) dans le cadre de son étude en cours sur le rôle du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans la sécurité alimentaire au Canada.

Les PFLC recommandent au Comité de faire de la viabilité à long terme de la production nationale de fruits et légumes une priorité centrale de son étude sur la sécurité alimentaire. La population canadienne a besoin d'un accès fiable à des aliments salubres, nutritifs et abordables. Pour répondre à cette exigence, les producteurs doivent pouvoir compter sur le soutien des détaillants et des transformateurs nationaux ainsi que des gouvernements, de manière à demeurer rentables, à investir dans leurs entreprises agricoles et à continuer d'approvisionner les marchés canadiens malgré les aléas climatiques et les perturbations liées à la main-d'œuvre et au commerce.

Les PFLC ont accueilli favorablement la Stratégie nationale de sécurité alimentaire de juin 2026 ainsi que l'importance qu'elle accorde à la production horticole nationale, à la transformation, à la distribution et à l'efficience réglementaire. Nous soutenons également le Plan pour un Canada plus fort du Premier ministre, et nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre notre collaboration avec le Sénat et le Parlement afin de mettre en œuvre un programme national visant à renforcer la souveraineté canadienne. Nous remercions le gouvernement du Canada et les parlementaires pour leur travail de soutien envers notre secteur en cette période d'incertitude.

Les PFLC représentent des producteurs qui cultivent plus de 120 produits, notamment des pommes, des fruits tendres, des raisins, des petits fruits, des cultures maraîchères, des pommes de terre et des légumes de serre. La présente soumission s'appuie directement sur la soumission prébudgétaire conjointe des PFLC et du Conseil canadien de la pomme de terre (CCPT) présentée le 3 septembre 2026, et s'inscrit dans le prolongement des observations antérieures des PFLC formulées devant votre Comité ainsi que devant le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes.

Sommaire des recommandations

1. Intégrer une perspective alimentaire dans l'ensemble des processus décisionnels fédéraux, y compris la Directive du Cabinet sur la réglementation, et veiller à ce que cette approche prévoie un soutien économique à la production primaire;

2. Assurer un accès rapide à des outils efficaces de protection des cultures et rétablir la capacité du Programme des pesticides à usage limité;

3. Moderniser la gestion des risques de l'entreprise et investir dans la prévention grâce à un fonds de capital dédié au secteur horticole;

4. Préserver les acquis de l'ACEUM pour la production primaire, protéger les denrées périssables lors de perturbations commerciales et renforcer la transformation et la distribution nationales;

5. Maintenir des programmes fiables de main-d'œuvre agricole et investir dans le bien-être des travailleurs et les infrastructures rurales; et

6. Faire de la sécurité hydrique agricole une priorité explicite dans le cadre de la Stratégie nationale sur la sécurité de l'eau en cours d'élaboration et l'arrimer aux objectifs de sécurité alimentaire.

Recommandation 1 : Adopter une perspective alimentaire dans l'ensemble des processus décisionnels fédéraux

La Stratégie nationale de sécurité alimentaire vise à faire passer la part des aliments sains produits au pays et offerts aux Canadiens de 75 % à 85 % d'ici 2032. Elle reconnaît également que les délais réglementaires et les coûts inutiles peuvent décourager les investissements et accroître la dépendance aux aliments importés. L'atteinte de ces objectifs exige des décisions gouvernementales concertées à tous les paliers afin de soutenir la production alimentaire du Canada.

Les PFLC recommandent que le Comité demande l'intégration d'une perspective alimentaire dans les décisions fédérales en matière de politiques, de réglementation et de programmes, y compris par une modification de la Directive du Cabinet sur la réglementation. Les ministères devraient évaluer les répercussions des directives législatives et réglementaires sur la production nationale, la compétitivité des producteurs, la viabilité des entreprises agricoles, l'accès à des aliments nutritifs, le gaspillage alimentaire évitable et les pertes d'accès aux marchés. Ces évaluations devraient tenir compte des effets cumulatifs à l'échelle des ministères et expliquer comment toute incidence négative sera atténuée.

L'engagement de la Stratégie à intégrer la sécurité alimentaire et les coûts alimentaires dans le processus décisionnel de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et de la réglementation des pesticides est une étape importante, et nous saluons la compréhension dont fait preuve le gouvernement du Canada à l'égard de ces exigences fondamentales. Nous recommandons que la mise en œuvre s'accompagne de directives claires, d'évaluations transparentes et de ressources adéquates, et nous demeurons disposés à aider le gouvernement à élaborer des plans appropriés et efficaces pour aller de l'avant.

Nous comprenons et saluons l'engagement du gouvernement envers la sécurité alimentaire, et nous savons qu'il reconnaît l'urgence d'agir avant que notre capacité de production ne s'érode. Les PFLC et leurs membres sont tout aussi résolus à protéger la santé humaine et l'environnement, ce qui demeure pour eux une exigence fondamentale.

Nous saluons également l'engagement de 750 millions de dollars sur sept ans prévu dans le cadre de la Stratégie nationale de sécurité alimentaire, pour le Programme Démarche de croissance de l'agriculture en environnement contrôlé. Les PFLC accueillent favorablement le plan d'investissement du gouvernement. Les volets liés à l'adoption des technologies et à la production locale offrent une occasion importante d'améliorer l'efficacité et d'accroître la production. Le fonds horticole proposé permettrait de répondre à des besoins complémentaires dans les entreprises agricoles de plein champ, de vergers et d'entreprises de serres. Ensemble, ces investissements devraient réduire l'exposition aux pertes futures et soutenir une production canadienne commercialement viable.

Recommandation 2 : Veiller à ce que les producteurs aient des outils efficaces de protection des cultures

Un accès en temps opportun à des outils efficaces de protection des cultures a une incidence directe sur la quantité, la qualité et le coût des aliments cultivés au Canada, puisque les

ravageurs, les maladies, les mauvaises herbes et les espèces envahissantes peuvent réduire les rendements commercialisables et entraîner des pertes alimentaires. Comme l'a souligné Marcus Janzen, président des PFLC, lors de son témoignage du 9 juin 2026 devant le Comité de l'agriculture et de l'agroalimentaire, les producteurs ont besoin de décisions fondées sur des données scientifiques qui reflètent les réalités du terrain, tout en assurant la protection de la santé et de l'environnement.

Nous avons été heureux de constater que la Stratégie fixe des cibles visant à éliminer les retards d'approbation de l'ACIA et de la Direction de la réglementation des pesticides (DRP) d'ici fin 2026, et nous saluons l'engagement à réduire les délais moyens d'approbation futurs d'au moins un tiers. Nous avons hâte de collaborer avec le Parlement afin de rendre compte des progrès réalisés pour le secteur.

Afin de maintenir l'élan positif généré par les mesures gouvernementales, les PFLC recommandent au Comité de demander au gouvernement fédéral de :

- Augmenter le budget du Programme des pesticides à usage limité de 7 millions de dollars par année afin de rétablir sa capacité aux niveaux de Cultivons l'avenir 2008-2013, tel que demandé dans notre soumission prébudgétaire présenté en septembre au ministère des Finances du Canada;
- Prioriser les ressources de la DRP pour les demandes d'homologation, y compris les usages limités, et publier les résultats de rendement par rapport aux normes de service et aux cibles d'approbation de la Stratégie;
- Utiliser des données probantes issues du monde réel, notamment les profils d'utilisation réels, les données sur les résidus et les observations des producteurs, dans le cadre d'évaluations fondées sur les risques;
- Soutenir la coopération scientifique avec les administrations de confiance; et
- Fournir une capacité réglementaire et scientifique adéquate sans recourir à une hausse du recouvrement des coûts pour financer l'engagement en matière de sécurité alimentaire.

Recommandation 3 : Protéger la production grâce à l'amélioration de la gestion des risques et du financement des investissements

La sécurité alimentaire repose sur la capacité des entreprises agricoles à se relever des pertes et à se préparer aux risques futurs. Notre soumission prébudgétaire de septembre fait état de pressions soutenues liées aux coûts de production, aux contraintes de main-d'œuvre, aux prix à la ferme, aux phénomènes météorologiques extrêmes et à l'incertitude des marchés. Des pertes répétées peuvent affaiblir la capacité financière nécessaire pour semer la prochaine récolte, retenir les travailleurs ou investir dans la résilience.

Dans le témoignage des PFLC présenté devant ce Comité le 12 mars 2026, Mike Chromczak, vice-président du Groupe de travail de gestion des risques de l'entreprise des PFLC, a souligné l'importance d'un crédit d'exploitation prévisible et d'une gestion des risques renforcée. Catherine Lessard, présidente du Groupe de travail de gestion des risques de l'entreprise des PFLC, a quant à elle mis en évidence le rôle de la recherche et des pratiques novatrices dans l'adaptation aux phénomènes météorologiques extrêmes.

Nous recommandons que les programmes fédéraux tiennent compte du caractère périssable des produits horticoles, des différences régionales ainsi que des divers systèmes de production, y compris les serres. À ce titre, les PFLC recommandent que le Comité demande au gouvernement fédéral d'agir, en collaboration avec les provinces et les territoires le cas échéant, afin de :

- Rétablir de façon permanente le seuil de déclenchement du programme d'AgriStabilité à 85 % de la marge de référence, et revoir le calcul des marges de référence afin de tenir compte de la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes;
- Augmenter de façon permanente le pourcentage de paiement anticipé à 75 %, le taux d'indemnisation à 90 % et le plafond maximal de paiement à 6 millions de dollars;
- Étendre la couverture abordable d'Agri-protection à l'ensemble des producteurs de fruits et légumes, y compris les producteurs en serre, en offrant une protection adaptée au secteur horticole;
- Remplacer Agri-relance par un modèle d'indemnisation des pertes liées aux catastrophes plus souple et plus efficace, permettant d'offrir un soutien en temps opportun;
- Augmenter de façon permanente la portion sans intérêt du Programme de paiements anticipés pour la porter à 350 000 $, tout en prolongeant les modalités de remboursement, et examiner des solutions de financement à faible coût, notamment en offrant un soutien direct par une bonification des versements gouvernementaux dans les comptes Agri-investissement; et
- Accorder aux provinces et aux territoires une plus grande souplesse pour adapter la mise en œuvre des programmes aux conditions régionales de production, de climat et de mise en marché.

Investir avant que les pertes ne surviennent

Les PFLC recommandent également la mise en place d'un fonds d'immobilisations dédié à l'horticulture pour soutenir les investissements proactifs dans la gestion de l'eau, l'entreposage et la transformation, la salubrité des aliments, l'adaptation aux changements climatiques, la recherche appliquée et l'innovation, ainsi que la préparation face aux ravageurs et aux maladies des végétaux. Cette mesure viendrait compléter, plutôt que remplacer, des programmes efficaces de protection de revenu et d'aide en cas de catastrophe.

Recommandation 4 : Renforcer la résilience commerciale et les débouchés sur le marché intérieur

La souveraineté alimentaire du Canada repose sur le maintien de sa capacité à produire des aliments et à faire ses propres choix quant à son système alimentaire. Des échanges commerciaux prévisibles soutiennent cette capacité en assurant l'accès aux marchés, aux intrants et aux approvisionnements complémentaires. Nous sommes conscients que l'incertitude commerciale n'est pas un choix du Canada et nous saluons les efforts continus du gouvernement pour stabiliser notre relation commerciale avec notre principal partenaire, tout en diversifiant les débouchés à l'échelle mondiale. Pour notre secteur, le marché américain représente plus de 98 % de nos échanges internationaux, en grande partie en raison du caractère périssable de nos produits.

Les PFLC demandent donc un accroissement des investissements afin de stimuler la production nationale, tout en maintenant des relations commerciales stables. Les fruits et légumes périssables exigent une attention particulière, car les récoltes prêtes à être mises en marché risquent de se gâter si elles sont retenues à la frontière dans l'attente du règlement des perturbations commerciales.

Les PFLC appuient les efforts du gouvernement visant à maintenir l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) ainsi que l'accès prévisible aux marchés qu'il procure. Nous saluons la prise en compte des besoins propres au secteur horticole dans les négociations commerciales et les initiatives de diversification. Nous demandons au Canada de poursuivre la surveillance des poussées d'importations, y compris les cas potentiels de dumping et les importations non conformes, et de continuer à rechercher l'harmonisation réglementaire ou l'équivalence des normes à l'importation afin de favoriser une concurrence équitable.

Les PFLC demandent également :

- Une aide planifiée et ciblée pour pailler les fermetures de frontières, aux tarifs douaniers et les retards d'inspection;
- Un fonds de stabilisation des marchés pour les producteurs touchés; et
- Des mesures de soutien à la compétitivité axées sur l'efficience, de l'agriculture numérique et de la modernisation des serres.

La capacité fédérale en matière d'inspections phytosanitaires, de certification des exportations, de surveillance des ravageurs et de contrôle des importations doit être protégée. Nous continuons de demander au gouvernement de revenir sur sa décision de mettre fin au Service d'inspection à destination, car notre secteur doit préserver sa contribution à l'équité commerciale et au règlement des différends.

Relier les producteurs aux investissements en transformation et en distribution

La Stratégie nationale de sécurité alimentaire identifie les lacunes dans la transformation nationale des fruits et légumes ainsi que la dépendance à l'égard des produits conservés importés. À cet égard, l'annonce récente du Fonds de liaison alimentaire de 1 milliard de dollars sur 10 ans, de même que les mesures visant à accroître les investissements dans la transformation et la création d'un Financement de projets agroalimentaires administré par Financement agricole Canada, constituent toutes des initiatives bienvenues pour donner suite à l'appel des PFLC visant à élargir les possibilités nationales de transformation, d'entreposage ainsi que les débouchés commerciaux.

Nous encourageons le Comité à recommander que les mesures de mise en œuvre tiennent explicitement compte de l'horticulture en soutenant : des capacités de transformation adaptées aux cultures canadiennes ; des installations d'entreposage frigorifique et de distribution accessibles ; ainsi que des marchés de produits alimentaires et des carrefours alimentaires qui offrent aux producteurs un plus grand nombre d'acheteurs et aux détaillants indépendants davantage d'options d'approvisionnement.

La sélection des projets devrait évaluer la fiabilité de l'approvisionnement auprès des producteurs, la demande commerciale, la viabilité opérationnelle ainsi que le potentiel de

réduction des pertes. L'accroissement de la capacité de transformation doit être arrimé aux cultures, aux variétés et aux ententes de production appropriés.

À notre avis, il est essentiel que les objectifs de concurrence et d'abordabilité favorisent des revenus viables à la ferme. La baisse des prix à la consommation ne peut pas reposer durablement sur le fait que les producteurs absorbent des coûts qui compromettent la viabilité de leur production. L'accent mis par la Stratégie sur les solutions de rechange au commerce en gros, les carrefours alimentaires et l'approvisionnement public peut créer des circuits plus directs entre les entreprises agricoles canadiennes, les consommateurs et les institutions. Nous avons confiance que le Comité cherchera des preuves démontrant que ces investissements élargissent l'accès aux marchés pour les producteurs, y compris les plus petits d'entre eux, et qu'ils améliorent l'accès des consommateurs.

Recommandation 5 : Assurer la main-d'œuvre agricole et améliorer l'accès aux aliments

Une main-d'œuvre fiable est une condition essentielle à la production alimentaire. Bon nombre de cultures de fruits et de légumes exigent d'être semées, récoltées et emballées dans des délais saisonniers très courts; les entreprises de serres dépendent également de ces travailleurs tout au long de cycles de production continus. Tout retard dans l'arrivée des travailleurs ou toute incertitude dans l'administration des programmes peut se traduire directement par des pertes de récoltes et une baisse de l'approvisionnement.

Les remarques de Catherine Lessard devant le Comité ont décrit les pertes d'asperges et de laitue survenues au Québec pendant la pandémie, lorsque la main-d'œuvre n'était pas disponible pour les récolter. Cela illustre pourquoi les politiques relatives à la main-d'œuvre agricole doivent être envisagées sous l'angle de la sécurité alimentaire. L'automatisation et la recherche peuvent améliorer la productivité, mais les producteurs ont également besoin de disposer d'un accès prévisible aux travailleurs requis pour leurs systèmes de production.

Les PFLC recommandent que le Comité demande au gouvernement de :

- Préserver et renforcer le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) et le Volet agricole du Programme des travailleurs étrangers temporaires, notamment en offrant une plus grande souplesse pour les transferts de travailleurs;
- Améliorer la transparence, la communication et les normes de service au sein des ministères fédéraux qui administrent les programmes de main-d'œuvre agricole, et réduire les délais, le fardeau administratif et l'incertitude;
- Supprimer l'exigence d'affichage sur le Guichet-Emplois pour la main-d'œuvre agricole;
- Veiller à ce que les inspections de conformité protègent les travailleurs tout en assurant un traitement équitable, rapide et uniforme aux employeurs conformes; et
- Investir dans le logement des travailleurs, l'accès aux services de santé, le transport et les autres infrastructures rurales qui soutiennent le recrutement, la rétention et le bien-être des travailleurs.

Relier le renforcement de l'approvisionnement alimentaire à l'accès des ménages et des communautés

La Stratégie nationale de sécurité alimentaire aborde l'abordabilité pour les ménages, les infrastructures alimentaires communautaires et la souveraineté alimentaire autochtones, parallèlement à la production intérieure. Ses carrefours alimentaires et son volet sur la production en milieu rural et nordique offrent des occasions d'améliorer l'accès aux produits frais là où les chaînes d'approvisionnement conventionnelles sont coûteuses ou peu fiables.

À notre avis, le Comité peut jouer un rôle déterminant pour veiller à ce que ces initiatives soient conçues en fonction des communautés qu'elles desservent, notamment par des mesures respectant les droits et l'autodétermination des peuples autochtones, ainsi que par un engagement à évaluer les coûts opérationnels courants, de même que les besoins en matière d'énergie, d'eau, de compétences et de transport. Bien conçue, une production adaptée aux réalités locales devrait venir compléter l'approvisionnement fiable assuré par les producteurs agricoles d'ailleurs au Canada.

De plus, les approvisionnements publics – particulièrement dans le cadre de programmes d'alimentation scolaire ou d'autres programmes nutritionnelles – peuvent faciliter le maillage entre les producteurs agricoles, les écoles et d'autres établissements grâce à des mécanismes pratiques de regroupement l'offre et de distribution. Parmi les indicateurs de succès que le comité pourrait privilégier figurent l'abordabilité et la fiabilité de l'approvisionnement, ainsi que les retombées sur le plan de la production et des infrastructures.

Recommandation 6 : Faire de la sécurité de l'eau un pilier de la sécurité alimentaire

Un accès fiable à une eau de qualité adéquate est indispensable à la production de fruits et légumes. Les sécheresses, les inondations et la détérioration de la qualité de l'eau peuvent compromettre les cultures, interrompre les activités et nuire aux investissements. Le renforcement de la capacité du Canada à se nourrir exige donc une attention soutenue aux besoins en eau du secteur agricole ainsi qu'aux écosystèmes d'eau douce dont dépend la production.

Le document intitulé *Processus de participation publique en vue d'une Stratégie nationale sur la sécurité de l'eau* de l'Agence de l'eau du Canada établit un lien explicite entre la sécurité de l'eau et la sécurité alimentaire, tout en ciblant l'innovation en matière d'irrigation comme un levier pour accroître la résilience des cultures. Nous nous réjouissons que le gouvernement reconnaisse l'importance de cet enjeu, de même que la nécessité de veiller à la quantité et à la qualité de l'eau, à la santé des écosystèmes ainsi qu'à la gestion tant des pénuries que des excédents d'eau. Ce document de consultation met en lumière les liens essentiels entre la sécurité de l'eau et la sécurité alimentaire, et nous sommes disposés à collaborer avec le gouvernement sur ces enjeux dans le cadre de la Stratégie nationale de sécurité alimentaire et des autres initiatives fédérales connexes.

Nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre notre collaboration dans le cadre de la Stratégie nationale sur la sécurité de l'eau, et nos recommandations visent à orienter son élaboration autour de la nécessité essentielle de protéger la production agricole.

Les PFLC recommandent que le Comité demande à l'Agence de l'eau du Canada et à Agriculture et Agroalimentaire, de concert avec les partenaires concernés, de :

- Reconnaître explicitement qu'un approvisionnement en eau fiable et durable pour la production alimentaire constitue une priorité nationale en matière de sécurité hydrique, et arrimer la stratégie en cours d'élaboration aux objectifs de production alimentaire intérieure et de souveraineté alimentaire;
- Inclure les producteurs de fruits et légumes dans l'identification des risques hydriques régionaux, des besoins d'investissement et des mesures pratiques de mise en œuvre;
- Soutenir les investissements dans l'irrigation efficiente, l'entreposage de l'eau, le drainage et la résilience aux inondations, la protection de la qualité de l'eau ainsi que les technologies appropriées de traitement et de réutilisation, et relier ces travaux au fonds de capital dédié à l'horticulture proposé;
- Améliorer la surveillance et la prévision accessibles des eaux de surface, des eaux souterraines, ainsi que des risques de sécheresse et d'inondation afin que les producteurs puissent prendre des décisions éclairées en matière de production et d'investissement; et
- Soutenir la recherche appliquée et le transfert de connaissances sur une l'utilisation efficiente de l'eau et l'adaptation aux changements climatiques dans les systèmes de grandes cultures, de vergers et de serres, avec des retombées mesurées tant sur le plan de la gestion de l'eau que sur celui de la fiabilité de la fiabilité de la production alimentaire.

La gestion de l'eau est une responsabilité partagée, et le partenariat avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones sera essentiel. Des approches par bassin versant et adaptées aux réalités locales permettent de protéger la production agricole, tout en soutenant les écosystèmes d'eau douce et les besoins des communautés.

Au nom des PFLC, nous demandons au Comité d'encourager les investissements dans la gestion de l'eau, puisque les agriculteurs et les producteurs considèrent ces investissements comme des investissements dans la sécurité alimentaire nationale. Réduire le risque de pertes de récoltes et d'interruptions de production permettrait d'appuyer les objectifs de la Stratégie nationale de sécurité alimentaire et de protéger la capacité de production nationale dont dépend la souveraineté alimentaire du Canada.

Mise en œuvre et reddition de comptes

Les PFLC recommandent au Comité de demander un plan de mise en œuvre coordonné pour la Stratégie nationale de sécurité alimentaire, assorti de responsabilités ministérielles claires, d'échéanciers précis et d'une reddition de comptes publique. Les rapports devraient faire la distinction entre les fonds annoncés et les investissements réellement versés, en plus d'évaluer l'accessibilité des programmes pour les producteurs ainsi que l'amélioration de la production intérieure et de l'accès aux aliments.

En plus des cibles actuelles de la Stratégie, nous encourageons le Comité à recommander que la mise en œuvre assure le suivi de la performance des services réglementaires, de l'accès aux outils de protection des cultures, de la rapidité des versements liés à la gestion des risques, de la

fiabilité de l'approvisionnement en main-d'œuvre, des investissements en horticulture et de la réduction de l'exposition aux pertes liées à l'eau.

Les indicateurs de disponibilité alimentaire, une fois disponibles, permettront de distinguer la production intérieure de la part destinée aux consommateurs canadiens, tout en reconnaissant le rôle des marchés d'exportation viables. En plus, toute aide que le Comité pourra apporter pour assurer la coordination avec la stratégie sur l'eau en cours d'élaboration sera appréciée.

Le Comité peut renforcer la sécurité alimentaire en recommandant des politiques qui assurent la viabilité des entreprises agricoles canadiennes, favorisent les investissements avant que les catastrophes ne surviennent et relient les producteurs à des marchés fiables. L'accès des Canadiens aux fruits et légumes cultivés au Canada dépend des décisions que prennent les gouvernements aujourd'hui en matière de production.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Erik Nielsen, directeur des relations gouvernementales, Producteurs de fruits et légumes du Canada | enielsen@fvgc.ca